Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 035-213503279-20260401-2026_04_45-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Hôtel de Ville
Rue Théodore Gaudiche
35530 Servon sur Vilaine
Tél. 02 99 00 11 85
Fax. 02 99 00 23 89
contact@ville-servonsurvilaine.fr

AFFICHAGE
(en vertu de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)
03/04/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	27
Présents	24
Absents représentés	3
Absents	

L'an deux mil vingt-six, le premier avril à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de Servon-sur-Vilaine s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORIN Melaine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le vingt-six Mars deux mil vingt-six. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie.

Présents : M. MORIN Melaine, Maire, M. MARCHAND Dominique, Mme RANDUINEAU-PIROT Sophie, M. MONLIBERT Eric, Mme BAKHOS Lara, M. DUFLOS Benoît, Mme MIOT Cathy, M. BÔCHER Hervé, Mme JAMAIN Rozanne, M. MOCHET Christian, Mme CHEDEVILLE Laurence, M. BLOUIN Loïc, M. DAUVIER Loïc, M. BELOEIL Frédéric, M. FLAGEUL Frédéric, M. HOUGET Julien, Mme SEPULCHRE DE CONDE Emilie, M. ROULLIT Benjamin, Mme LE GAL Claire, Mme NAVATTE Anne-Laure, Mme CHARBAUX Delphine, Mme HOUSSIN Audrey, Mme BLANDEAU Amélie, M. PHILIPPOT Thomas ;

Absent(s) : Excusé(s) ayant donné procuration : M. CHARLIER Thierry à M. DUFLOS Benoît, Mme POTIRON Christine à M. MOCHET Christian, Mme MILAN Nathalie à M. ROULLIT Benjamin ;

Secrétaire de séance : M. MARCHAND Dominique ;

Assistant également à la séance : Mme MAIGNAN CLÉMENT Sandrine, Directrice Générale des Services.

Vote	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non Participé*
Unanimité	*27*	*0*	*0*	*0*

2026-04-45 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS - Désignation du délégué de la commune au Syndicat Départemental d'Energie 35 (SDE 35)

Rapporteur : M. le Maire

Vu l'article L.5711-1 Code général des collectivités territoriales ;

Créé en 1964, le Syndicat Départemental d'Energie 35 (SDE35) est un syndicat mixte fermé composé de communes, d'EPCI et de Rennes Métropole chargé de l'organisation du service public local de l'énergie. Il regroupe l'intégralité du territoire d'Ille-et-Vilaine. Il est propriétaire du réseau électrique de distribution d'Ille-et-Vilaine. A ce titre, il a en charge le contrôle du concessionnaire ENEDIS, exploitant obligé du réseau.

Il réalise également des travaux de renforcement, de sécurisation et d'extension pour les communes rurales et d'enfouissement coordonné des réseaux (électrique, éclairage public, télécommunications) pour toutes les communes (hors ville de Rennes).

Le SDE35 est administré par un comité syndical composé de délégués élus qui participeront aux instances (bureau, commissions, comité syndical) : une partie des délégués est issue des communes, l'autre partie est directement nommée par les EPCI.

Les délégués du comité syndical issus des communes sont élus en début de mandat par les représentants communaux, réunis par collèges géographiques répartis par Pays.

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 035-213503279-20260401-2026_04_45-DE

Dans chaque commune, le représentant communal est désigné par délibération du conseil municipal : il participe à l'élection des délégués syndicaux en début de mandat, a accès aux formations, aux rencontres thématiques ou territoriales organisées par le SDE35. Il n'a pas de rôle décisionnel au sein de la gouvernance du SDE35 mais est le référent des affaires liées au SDE35 pour la commune, il sera donc en lien régulier avec le SDE35 au cours du mandat.

Considérant que la commune est représentée par un délégué au SDE35.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :

- DE DESIGNER comme délégué qui représentera la commune au SDE35 : Hervé BÔCHER.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour expédition conforme,
Le Maire,
M. Melaine MORIN

Le secrétaire de séance,
M. Dominique MARCHAND